

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**



Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	33	42

N° 99/2019

OBJET : Engagement de la CCBA dans une démarche de classement de l'office du tourisme intercommunal / Demande de la subvention départementale annuelle et forfaitaire pour le fonctionnement annuel de l'OTI et signature de la convention d'objectifs

L'an deux mille dix-neuf et le 7 mai à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Sabine PARACHE, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Dominique BLANCHOT donne procuration à M. Pascal BAYONI, M. Patrick CASTRO à M^{me} Annick MELINAT, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Philippe FOURMENTIN à M^{me} Nadine BARRE, M^{me} Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND à M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, M. Joël MASSACRIER à M^{me} Monique DUPRAT, M. Wilfrid PASQUET à M. Serge BAURENS, M. Bernard TISSEIRE à M. Serge DEMANGE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER, René PACHER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadia ESTANG, Messieurs Denis BEZIAT et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique que la communauté de communes souhaite s'engager dans une démarche de classement de son office de tourisme intercommunal. Il précise que cette démarche est volontaire mais reste obligatoire pour obtenir la Marque Qualité Tourisme, demander le classement en commune touristique, demander le classement en station classée de tourisme (Office de Tourisme Catégorie I).

Il précise également que le classement des offices de tourisme garantit une cohérence et une homogénéité dans les services offerts aux visiteurs. En contrepartie, le Département verse une subvention de fonctionnement.

L'arrêté du 12 novembre 2010, modifié par l'arrêté du 10 juin 2011, fixe les critères de classement des offices de tourisme et détermine trois catégories. La différence entre les 3 niveaux de catégories tient à la fourniture de services supplémentaires, aux actions développées, à leurs rayons d'action et aux moyens dont l'office de tourisme dispose afin de toujours d'accueillir, conseiller et satisfaire la clientèle touristique.

Les critères de classement sont cependant actuellement en cours de révision, l'entrée en vigueur étant prévue pour juillet 2019.

Dans l'attente, Monsieur le Président propose de signer une convention d'objectifs avec le Département afin de bénéficier de la subvention de fonctionnement et de confirmer la volonté de la CCBA de s'engager dans une démarche de classement de son office de tourisme intercommunal en catégorie III.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE d'engager la CCBA dans une démarche de création et de classement national de son Office du Tourisme Intercommunal,

SOLLICITE la subvention départementale de fonctionnement (5 000 €) attribuée aux OTI en cours de classement conformément au règlement d'attribution de subvention départementale en vigueur au titre des années 2018 et 2019, soit 10 000 €,

AUTORISE la signature de la convention d'objectifs annexée à la présente délibération et demande au Président de soumettre un dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

